



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 4 JUILLET 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D9 - Convention de partenariat avec l'association « Abbaye aux Dames, la cité musicale »

Date de convocation : 28 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Médéric DIRAISON, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoah CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Mme la Maire
Mathilde MAINGUENAUD	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Sylvie FORGEARD-GRIGNON	donne pouvoir à	Henriette DIADIO-DASYLVA
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX

Excusées : 2

Nicole YATTOU
Gaëlle TANGUY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 9 - Convention de partenariat avec l'association « Abbaye aux Dames, la cité musicale »

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre du festival de Saintes et des animations estivales 2019, une convention de partenariat avec l'association « Abbaye aux Dames, la cité musicale », est proposée pour l'organisation d'un concert à l'Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély, le lundi 15 juillet 2019 à 16 h 30.

L'ensemble musical composé de Josépha Jegard, Julie Boyer, Olivia Gutherz et Jean-Marc Haddad jouera les œuvres de Joseph Haydn, Joseph Martin Kraus et Wolfgang Amadeus Mozart.

L'association se charge de la mise en œuvre de la représentation artistique, de la communication, de la billetterie ainsi que de tous les éléments administratifs liés au projet.

La Ville s'engage à mettre à disposition les locaux et à accueillir les artistes et le public.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe avec l'association « Abbaye aux Dames, la cité musicale » ;
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25)

Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 2

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190704-
2019_07_D9-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 5 juillet 2019
Affiché le 5 juillet 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.